



Comparaisons avec la catastrophe de Minamata (Japon) au milieu des années 1950

Dans ce contexte, les «Médecins pour l'environnement» ne cessent de comparer la problématique du mercure au Valais avec la pollution au mercure à Minamata, au Japon, où des dizaines de milliers de personnes sont tombées malades et où environ 2000 personnes sont décédées. En raison du processus de fabrication employé à Minamata depuis 1938, des déchets contenant du méthylmercure sont parvenus directement dans la mer où ce métal lourd lié organiquement a été concentré dans la chaîne alimentaire et s'est déposé dans les tissus adipeux de poissons et de coquillages. Le poisson était la principale source de nourriture des habitants de la baie de Minamata. Dans le Valais en revanche, la pollution au mercure concerne le sol qui a partiellement été mélangé avec des sédiments du Grossgrundkanal et qui par conséquent contient du mercure. Les analyses réalisées jusqu'à présent dans le Valais n'ont montré aucun résultat significatif de pollution au méthylmercure. Le cas du Valais se distingue fondamentalement de celui du Japon; une comparaison avec Minamata est inadmissible et trompeuse. L'argumentation de l'AefU est objectivement indéfendable et irresponsable vis-à-vis de la population concernée.

Autres mesures

- La priorité est actuellement le soutien de la population concernée à Rarogne / Turtig, Viège Ouest et Kleegärten. La Lonza y préfinance toutes les analyses techniques. Actuellement, les analyses techniques sont complétées dans la zone résidentielle de Turtig; d'autres analyses sont réalisées dans les zones de Viège ouest et de Kleegärten. Des analyses complémentaires sont de surcroît réalisées sur des surfaces suspectes, des terres agricoles, et des analyses spécifiques sont effectuées comme par exemple celles des eaux souterraines.
- Pour l'analyse des eaux souterraines dans la zone du Grossgrundkanal, des points de mesure des eaux souterraines (piézomètres) seront installés au cours des prochaines semaines tout le long du canal pour constater ou exclure une éventuelle pollution des eaux souterraines.

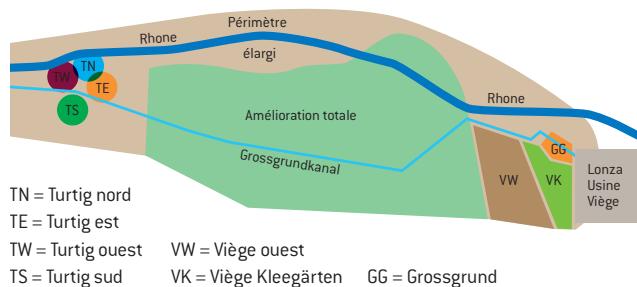
- Le plan d'assainissement est d'ores et déjà élaboré sur la base de 2 mg Hg/kg. Nous considérons également nécessaire que des assainissements soient effectués rapidement et efficacement, en particulier à Turtig, dans la région de Viège. La Lonza recherchera autant que possible avec le canton, les communes et les parties prenantes concernées toutes les solutions acceptables et durables. La thématique est très complexe, mais nous sommes confiants.
- De plus, la Lonza soutient activement les administrations dans l'analyse historique. Lonza a mandaté une historienne de rechercher des documents et informations supplémentaires dans les archives de la Lonza, du canton et des communes et les comparer avec les autres sources de données. Les données disponibles sont de surcroît vérifiées par un organisme indépendant.

Lonza prend très au sérieux la problématique du mercure. Il est dans notre intérêt que les analyses techniques ainsi que les assainissements soient réalisés le plus rapidement possible, mais de manière durable, correcte et conformément à la loi. Nous tiendrons volontiers le public informé en permanence sur les développements futurs. Si vous avez des questions complémentaires, nous nous tenons volontiers à votre disposition sous l'adresse de contact figurant ci-dessous.

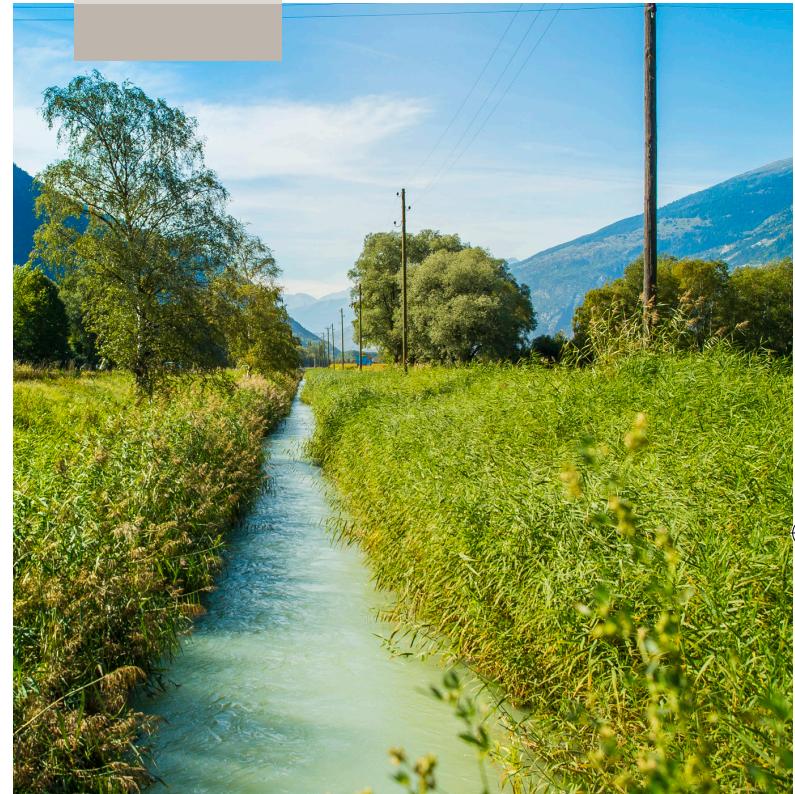
Contact / éditeur

Lonza AG, Communication, Rottenstrasse 6, 3930 Viège, Suisse
kommunikation-visp@lonza.com, Tél. +41 27 948 51 11

Aperçu du projet global



Viège





Pollution au mercure du Grossgrundkanal et des sols entre Viège et Niedergesteln

Le traitement intensif de la problématique du mercure perdure et de nombreux collaborateurs de la Lonza continuent de travailler pour trouver une solution durable. C'est volontiers que nous vous communiquons un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement actuel de ces travaux:

Suite à l'analyse historique que le service de la protection de l'environnement du canton du Valais (DUS) a fait réaliser, différents examens techniques focalisés sur la zone résidentielle Rarogne / Turtig ont été réalisés depuis l'année dernière. Depuis fin juin, la totalité des 98 parcelles du périmètre originel de l'analyse Turtig est / ouest a été vérifiée et analysée: 15 parcelles présentent une pollution au mercure de plus de 5 mg Hg/kg, 16 présentent des valeurs situées entre 2 et 5 mg Hg/kg, 24 entre 0,5 et 2 mg Hg/kg et 43 s'avèrent sans pollution (Hg est la désignation chimique du mercure). Le périmètre originel de l'analyse a entre-temps été élargi. Actuellement, d'autres analyses techniques sont effectuées dans la zone située entre Niedergesteln et Viège. À cet égard, de plus amples clarifications pour les zones résidentielles Turtig sud/nord et Viège sont prioritaires. À Viège, on examine plus précisément la zone résidentielle Viège ouest et le quartier Kleegärten. La totalité des analyses de la zone résidentielle est validée parcelle par parcelle. En ce qui concerne les terres agricoles, les analyses se concentrent sur les parcelles situées le long du Grossgrundkanal et de la zone de l'amélioration foncière intégrale entre Rarogne et Viège. Jusqu'à fin 2014, nous disposerons d'une bonne vue d'ensemble de la pollution au mercure existante entre Viège et Niedergesteln.

Classification (mg Hg/kg)	Nombre de parcelles Turtig est	Nombre de parcelles Turtig ouest	Nombre total de parcelles
> 5	5	10	15
> 2 et ≤ 5	7	9	16
> 0,5 et ≤ 2	15	9	24
≤ 0,5	28	15	43
Total des parcelles classifiées	55	43	98

Réalisation conforme des analyses techniques

En rapport avec les analyses techniques, les «médecins pour la protection de l'environnement» (AefU) et «WWF» ont reproché à la Lonza de ne pas réaliser les analyses de manière conforme. La Lonza rejette vivement ces reproches. Elle respecte strictement les cahiers des charges prescrits, autorisés et surveillés par les autorités compétentes au sujet de l'analyse de la pollution au mercure dans les zones résidentielles. Les méthodes d'analyse correspondent aux directives de la Confédération.

Cela permet une analyse techniquement reconnue, consistante et sérieuse des sols et améliore la sécurité juridique de tous les participants. En outre, nous faisons actuellement établir un plan d'assainissement qui complète les analyses techniques dans les zones résidentielles. Les propriétaires des parcelles concernées, les communes et autres représentants de parties prenantes auront l'occasion d'exposer leurs avis et attentes avant que le concept soit définitivement défini. Là où des assainissements sont nécessaires, des examens complémentaires seront de toute manière réalisés plus tard conformément au cahier des charges afin de déterminer les charges résiduelles. Le projet d'assainissement comprend une évaluation obligatoire de l'éventuel risque résiduel pour l'environnement.

De plus, l'entreprise indépendante BMG Engineering AG qui dispose d'un laboratoire écologique accrédité qui exécute de manière compétente et appropriée les tâches du cahier des charges qui lui ont été confiées. C'est pourquoi nous sommes étonnés que l'AefU et le WWF considèrent que la méthode de l'échantillonage du mercure n'est pas conforme. Nous nous attendrions en premier lieu d'être critiqués suite au non-respect de ces directives.

Valeur d'assainissement plus basse

En raison de la législation sur l'environnement en vigueur, le canton du Valais émet des recommandations d'utilisation et impose des interdictions préventives jusqu'à l'assainissement des parcelles. Pour les jardins privés et aires de jeux, l'ordonnance sur les sites contaminés fixe pour les assainissements une valeur de 5 mg Hg/kg. Cette valeur doit être baissée de 5 mg Hg/kg à 2 mg Hg/kg avec la révision de l'ordonnance en cours. Le 9 septembre, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a envoyé le projet de l'ordonnance révisée sur les sites contaminés en consultation. La Lonza salue cette procédure. Dans le cadre d'un communiqué de presse, nous avions déjà communiqué le 23 juin que dans ce cadre, la Lonza se déclarerait prête à prendre en charge à elle seule et sans préjudice le préfinancement des frais d'assainissement à partir de 2 mg Hg/kg. Dans les explications relatives à la révision de l'ordonnance sur l'assainissement des sites contaminés (AltIV) du 9 septembre 2014, le BAFU déclare concrètement qu'il n'existe aucun risque dans les jardins privés lors de pollutions au mercure inférieures à 2 mg Hg/kg, et que l'utilisation habituelle des sites est possible. Il n'y a aucun besoin d'assainissement dans de tels cas.

Effets sur la santé

Jusqu'à présent, aucun problème de santé relatif au mercure n'est connu dans la région. Le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a effectué de nombreuses analyses de mercure depuis 2000: différents produits alimentaires (fruits, légumes, viande) ainsi que 80 échantillons de seigle ont été analysés dans la totalité du Haut-Valais. Tous les résultats sont concordants en ce qui concerne les concentrations de mercure inférieures à la valeur de 50 microgrammes par kilogramme fixée par l'Office fédéral pour la sécurité alimentaire et vétérinaire (BLV). En outre, ce service a également analysé les eaux de la région. Seuls des poissons du Grossgrundkanal, du Milibach avoisinant et du Nordkanal ont présenté des valeurs de mercure plus élevées. La pêche est interdite dans le Grossgrundkanal et le Nordkanal. En outre, le canton du Valais a informé dès le 15 juillet 2011 que la pêche pouvait être maintenue dans le Milibach, mais que les poissons pêchés ne pouvaient pas être vendus. La consommation personnelle de tels poissons n'est pas interdite en raison des limites, et cette décision est laissée à l'appréciation du pêcheur. C'est pourquoi le risque de contamination se limite à un minimum. Parallèlement à cela, le canton a demandé au service de la médecine du travail et de l'environnement de l'université de Zurich une expertise sur les effets potentiels sur la santé pour la population locale. Cette expertise sera ensuite également traitée par le groupe thématique «effets sur la santé» avec la Lonza, le canton et les représentants de «IG Quecksilber».